

Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec

Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain

Rapport annuel
2001-2002

Canada 

Québec 

Entente administrative entre
le ministère des Ressources naturelles du Canada et
le ministère des Ressources naturelles du Québec



**Programme d'assistance financière aux propriétaires
de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998
et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain**

Rapport annuel
2001-2002

Pour obtenir des renseignements additionnels ou un exemplaire du présent document, veuillez communiquer avec les ministères suivants :

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

Service aux citoyens

5700, 4^e Avenue Ouest, B 302

Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Téléphone : (418) 627-8600

Sans frais : 1 866 CITOYEN (248-6936)

Télécopieur : (418) 643-0720

Internet : www.mrn.gouv.qc.ca

Courriel : service.citoyens@mrn.gouv.qc.ca

RESSOURCES NATURELLES CANADA

Service canadien des forêts

Centre de foresterie des Laurentides

Service des communications

1055, rue du P.E.P.S., C.P. 3800

Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 648-5788

Internet : www.cfl.scf.rncan.gc.ca

Photos de la page couverture : Louise Innes

Le texte de la présente publication est disponible dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles du Québec.

L'édition du présent document a été financée par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, 2002

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002

ISBN : 2-550-39976-5

ISSN : 1496-7774

ISSN en ligne : 1499-7428

Code de diffusion : 2002-3107



Le présent document est imprimé sur du papier recyclé.

This publication is also available in English upon request.

Distribution Code: 2002-3108



Table des matières

Introduction	5
1. Programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés	7
1.1 Entente NPGP originale et administration	7
1.2 Modifications de l'entente NPGP	8
2. Réalisations 2001-2002	9
2.1 Éléments de programme n°1	9
2.1.1 Conseils, information et formation	9
2.1.2 Soutien à l'exécution	10
2.1.3 Étude et développement des connaissances	14
2.1.4 Divers	14
2.2 Éléments de programme n°2	15
2.2.1 Frais d'administration	15
2.2.2 Intérêts acquis sur les placements	15
3. Bilan des exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002	17
4. Conclusion	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas	7
Tableau 2 : Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2001-2002	9
Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice financier 2001-2002	11
Tableau 4 : Dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2001-2002, selon les agences et les éléments du programme	12
Tableau 5 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux	13
Tableau 6 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2001-2002	15
Tableau 7 : Cumul des dépenses consenties en 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002	17
Tableau 8 : Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux ...	17
Tableau 9 : Frais d'administration et de vérification opérationnelle	17
Tableau 10 : Bilan des exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002	18
Tableau 11 : Bilan des dépenses en 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, selon les agences et les activités ..	19



Introduction

Après la tempête de verglas de janvier 1998, des programmes spéciaux d'assistance financière ont été instaurés afin d'aider les propriétaires à remettre en état leurs boisés lourdement endommagés par ce sinistre. Une entente administrative entre Ressources naturelles Canada (RNCan) et le ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) a permis, notamment, de mettre sur pied le *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain* (NPGP). Le présent document constitue le troisième rapport annuel sur les activités accomplies dans le cadre de ce programme.

1. Programmes d'aide aux propriétaires de boisés sinistrés

Le programme NPGP est l'un des trois programmes spéciaux créés pour venir en aide aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de 1998. Il s'adresse, plus particulièrement à ceux qui ne tirent pas leur principale source de revenus de la forêt. Quant aux deux autres programmes, l'un est destiné aux agriculteurs qui possèdent un boisé et l'autre, aux propriétaires forestiers qui tirent leur principale source de revenus de l'exploitation forestière. Le MRN, qui est responsable de la coordination de ces trois programmes, s'associe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme destiné aux agriculteurs. Ce sont les agences régionales de mise en valeur des forêts privées des Bois-Francs, de la Chaudière, de l'Estrie, des Laurentides, de la Montérégie et de l'Outaouais qui sont chargées de la mise en oeuvre des programmes. Elles assurent la formation et accréditent les conseillers forestiers qui interviennent auprès des propriétaires sinistrés. Les programmes Verglas sont financés conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec (tableau 1).

Tableau 1 : Contribution respective des gouvernements du Canada et du Québec au financement des programmes Verglas

Clientèle	Répartition du financement Fédéral	Provincial	En vertu de
Producteurs agricoles propriétaires d'un boisé (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui tirent leur revenu principal de la forêt (PGP) ¹	90 % ²	10 %	Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC), administrés par le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Propriétaires forestiers qui ne tirent pas leur revenu principal de la forêt (NPGP) ³	50 %	50 %	Entente administrative entre RNCan et le MRN

1. PGP : principal gagne-pain

2. Selon le niveau des dépenses provinciales par habitant, la contribution fédérale peut représenter jusqu'à 90 % des dépenses.

3. NPGP : non principal gagne-pain

1.1 Entente NPGP originale et administration

Le programme NPGP a été mis sur pied pour aider les propriétaires de boisés qui ont été affectés par la tempête de verglas de 1998, mais qui n'ont pas droit à l'assistance prévue en vertu

des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) du fait que les activités forestières et agricoles ne constituent pas leur principale source de revenus. Il résulte d'une entente que les gouvernements du Canada et du Québec ont signée en août 1999. Un comité d'administration RNCan-MRN a été créé pour en assurer le suivi.

Ce programme bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 34 millions de dollars, financée à parts égales par les deux gouvernements.

Le programme comporte deux volets: le premier, Éléments de programme n°1, couvre les activités et les services offerts aux propriétaires et le second, Éléments de programme n°2, l'assistance financière accordée aux six agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour leur permettre d'administrer le programme.

1.2 Modifications de l'entente NPGP

Le 11 avril 2002, RNCAN et le MRN signaient l'entente administrative amendée afin de permettre une prolongation du programme.

Un an auparavant, soit le 12 avril 2001, RNCAN et le MRN avaient signé un premier amendement à l'entente de manière à permettre l'exécution d'un plus large éventail de travaux pour favoriser la remise en production des boisés lourdement endommagés. Ce faisant, il a paru essentiel de prolonger la période d'application du programme afin de poursuivre les activités de remise en état des forêts endommagées en assurant, notamment, la mise en terre des plants produits par le MRN pour la saison 2002, et dans le but de continuer, pour une autre saison, le rétablissement des jeunes peuplements affectés par le verglas. Ainsi, l'exécution des travaux se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2002 et, sur le plan administratif, l'entente prendra fin le 31 mars 2003.

2. Réalisations 2001-2002

Le bilan du *Programme d'assistance financière aux propriétaires de boisés affectés par la tempête de verglas de janvier 1998 et dont l'activité forestière n'est pas le principal gagne-pain*, pour l'exercice financier 2001-2002, fait état des dépenses associées aux différentes activités.

Lors de la signature de la programmation annuelle, des dépenses de 8,07 millions de dollars étaient prévues pour l'exercice financier 2001-2002. En réalité, les débours se sont chiffrés à 6,58 millions de dollars, soit 3,29 millions de dollars pour chacun des deux gouvernements (tableau 2), ce qui représente 82 % des montants prévus (tableau 3). Les agences les plus actives en 2001-2002 ont été celles des Bois-Francs, de l'Estrie, des Laurentides et de la Montérégie (tableau 4).

Tableau 2 : Dépenses consenties dans le cadre du programme NPGP en 2001-2002

Dépenses totales	
6 581 914,04 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
3 290 957,02 \$	3 290 957,02 \$

2.1 Éléments de programme n° 1

Le premier volet du programme couvre les activités liées au développement et au transfert des connaissances, les services-conseils aux propriétaires, le soutien à l'exécution des travaux de restauration des boisés et les activités liées au suivi et à l'évaluation du programme.

2.1.1 Conseils, information et formation

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, seulement des sessions de formation destinées aux conseillers forestiers ont été offertes.

Sessions de formation pour les conseillers forestiers

* En collaboration avec l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, le MRN a organisé une session de formation portant spécifiquement sur l'enrichissement des forêts dégradées. Selon M. Benoit Truax du Centre estrien de recherche sur les feuillus (CERF), la plantation par enrichissement de milieux perturbés semble une méthode intéressante puisqu'elle reproduit, en quelque sorte, la façon dont plusieurs essences feuillues se régénèrent naturellement. Cette session de formation était axée sur l'évaluation du potentiel des peuplements endommagés par le verglas pour l'exécution de tels travaux. Une visite sur le terrain a permis aux conseillers forestiers de se familiariser avec ce type de traitement et de constater les résultats des travaux de recherche.

* Pour une deuxième année, le MRN, en collaboration avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, a organisé une session de formation axée sur l'évaluation des dommages et sur les travaux de restauration des jeunes peuplements.

Les dépenses associées aux activités de formation n'ont représenté que 31 % des prévisions (tableau 3).

En ce qui concerne le développement de l'expertise technique, les dépenses ont été engagées essentiellement par le MRN, principalement dans le cadre de travaux de recherche. Le Ministère a poursuivi l'évaluation d'un dispositif de suivi mis en place dans des peuplements endommagés par le verglas. La collecte des données permettra de mieux évaluer, d'une part, la capacité de rétablissement des peuplements après une catastrophe naturelle et, d'autre part, les conséquences de tels désastres, à plus long terme.

2.1.2 *Soutien à l'exécution*

Le présent volet du programme couvre les services-conseils et l'assistance technique offerts aux propriétaires par les conseillers forestiers ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués pour remettre les boisés en état. La modification apportée à l'entente aura permis, tel que les propriétaires et leurs représentants le souhaitent, d'élargir l'éventail des travaux offerts pour la remise en état des boisés sinistrés.

Comme dans les années passées, en 2001-2002, l'écart entre les prévisions et les dépenses a été parfois important pour cette catégorie d'activités.

Au cours de l'exercice 2001-2002, les 1 709 dossiers traités (tableau 5) représentaient une baisse attendue avec cette fin de programme par rapport aux 2 476 dossiers de l'année précédente. L'ouverture de dossiers a occasionné des dépenses de 78 631,09 \$, soit 139 % du montant prévu (tableau 3).

Les services-conseils offerts en vue de préserver la biodiversité ont amené des débours inférieurs à ce qui avait été prévu et demeurent peu importants (7 949 \$) (tableau 3). Des sommes consenties, un peu moins de la moitié a été accordée à des experts scientifiques pour localiser, sur douze propriétés différentes, des éléments sensibles de la biodiversité. L'autre

partie de ces sommes a permis aux conseillers forestiers d'assister aux visites-conseils en matière de biodiversité. Ces visites visent, entre autres choses, à apporter un appui scientifique aux conseillers forestiers et aux propriétaires, de même qu'à sensibiliser ces partenaires à la protection des éléments particuliers de la biodiversité.

Comme le verglas de 1998 a modifié en profondeur de nombreux boisés, le programme prévoit une aide financière pour les propriétaires qui désirent mettre à jour leur plan d'aménagement forestier (PAF) en vue d'orienter, de façon optimale, leurs travaux d'aménagement. En 2001-2002, peu de propriétaires se sont prévalus de cet élément du programme; conséquemment, les dépenses sur ce chapitre sont d'environ 5 000 \$, soit 36 % des montants prévus (tableaux 3 et 4).

En 2001-2002, les activités visant l'évaluation des dommages et la planification des travaux de restauration ont enregistré une légère régression par rapport à l'année précédente. Ainsi, pour l'évaluation sommaire des dommages et l'évaluation des jeunes peuplements, les dépenses consenties se chiffrent à près de 441 000 \$, alors qu'en 2000-2001, elles étaient de 679 000 \$. Pour leur part, les dépenses associées à l'élaboration des plans de récupération et des plans de restauration sont de 552 620 \$ et de 137 828 \$, respectivement (tableaux 3 et 4). De nouveau cette année, les activités de martelage ont été importantes car les 7 122 ha traités (4 036 ha l'an passé) ont entraîné des débours totaux de 1 312 258 \$ (tableau 3).

Les propriétaires de boisés endommagés peuvent bénéficier d'un suivi forestier, c'est-à-dire d'une deuxième visite de leur conseiller forestier à la suite de laquelle ils peuvent prendre des décisions plus éclairées quant à la poursuite des efforts d'aménagement de leur propriété forestière. Ce suivi est d'autant plus important que bon nombre de propriétaires ont été très conservateurs dans leur approche d'intervention et que certains arbres, initialement laissés sur pied, ont pu dépérir dans les années qui ont suivi le verglas. Pour 2001-2002, les

Tableau 3 : Prévisions et réalisations pour l'exercice financier 2001-2002

	Prévisions	Dépenses	Réalisation en pourcentage
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	38 045,00 \$	11 794,95 \$	31 %
<i>Développement</i>	130 590,00 \$	123 014,13 \$	94 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	56 488,00 \$	78 631,09 \$	139 %
Évaluation sommaire des dommages	389 562,00 \$	427 559,43 \$	110 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	13 354,40 \$	
Plan de récupération	475 525,00 \$	552 620,36 \$	116 %
Plan de restauration	161 920,00 \$	137 828,71 \$	85 %
Expertise biodiversité	31 901,00 \$	7 949,21 \$	25 %
Mise à jour du PAF	13 403,00 \$	4 882,81 \$	36 %
Rapport d'exécution	764 750,00 \$	367 952,67 \$	48 %
Suivi forestier	60 260,00 \$	14 820,98 \$	25 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	680 225,00 \$	886 716,72 \$	130 %
Martelage des contours	4 968,00 \$	14 185,46 \$	286 %
Martelage des tiges d'avenir	412 620,00 \$	411 355,86 \$	100 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	2 034 575,00 \$	1 692 415,50 \$	83 %
Coupe de récupération totale	264 600,00 \$	53 937,50 \$	20 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	3 025,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	44 880,00 \$	61 629,00 \$	137 %
Mise en terre de plants	32 850,00 \$	53 294,61 \$	162 %
Remise en état des jeunes peuplements	591 850,00 \$	790 685,00 \$	134 %
Voirie forestière	47 710,00 \$	110 912,91 \$	232 %
Mesures d'atténuation biodiversité	27 750,00 \$	2 460,00 \$	9 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	28 821,41 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	33 022,88 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	109 140,00 \$	114 536,51 \$	105 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	244 930,00 \$	178 404,94 \$	73 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	284 315,00 \$	163 538,02 \$	58 %
<i>Autres activités</i>	378 475,00 \$	14 507,61 \$	4 %
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	789 475,00 \$	260 220,92 \$	33 %
TOTAL	8 073 832,00 \$	6 611 053,59 \$	82 %
<i>Intérêts acquis sur les placements¹</i>	0,00 \$	-29 139,55 \$	
TOTAL GLOBAL	8 073 832,00 \$	6 581 914,04 \$	82 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

Tableau 4 : Dépenses engagées au cours de l'exercice financier 2001-2002, selon les agences et les éléments du programme

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	2 460,22 \$	1 157,03 \$	3 915,13 \$	980,68 \$	2 288,79 \$	993,09 \$	s.o.	11 794,95 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	123 014,13 \$	123 014,13 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
<i>Services-conseils</i>								
Ouverture de dossiers	14 999,26 \$	5 521,20 \$	13 664,97 \$	27 421,96 \$	9 708,11 \$	7 315,59 \$	s.o.	78 631,09 \$
Évaluation sommaire des dommages	79 735,33 \$	33 368,75 \$	96 425,46 \$	143 643,22 \$	39 695,13 \$	34 691,54 \$	s.o.	427 559,43 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	839,68 \$	2 921,64 \$	3 140,18 \$	4 865,56 \$	1 587,35 \$	s.o.	13 354,40 \$
Plan de récupération	200 546,09 \$	37 843,23 \$	118 090,42 \$	35 790,03 \$	128 011,32 \$	32 339,28 \$	s.o.	552 620,36 \$
Plan de restauration	19 243,68 \$	5 728,25 \$	30 228,57 \$	28 986,30 \$	23 723,91 \$	29 918,00 \$	s.o.	137 828,71 \$
Expertise biodiversité	662,56 \$	0,00 \$	287,56 \$	0,00 \$	6 624,09 \$	375,00 \$	s.o.	7 949,21 \$
Mise à jour du PAF	2 519,05 \$	0,00 \$	2 191,23 \$	0,00 \$	172,54 \$	0,00 \$	s.o.	4 882,81 \$
Rapport d'exécution	75 257,41 \$	26 486,24 \$	104 362,18 \$	51 848,67 \$	81 688,23 \$	28 309,95 \$	s.o.	367 952,67 \$
Suivi forestier	3 542,78 \$	-644,14 \$	7 608,91 \$	0,00 \$	4 313,44 \$	0,00 \$	s.o.	14 820,98 \$
<i>Assistance technique</i>								
Martelage des tiges à récupérer	309 736,36 \$	71 327,00 \$	225 509,96 \$	72 224,20 \$	162 102,43 \$	45 816,76 \$	s.o.	886 716,72 \$
Martelage des contours	3 998,85 \$	1 366,50 \$	3 569,81 \$	1 880,66 \$	3 283,39 \$	86,27 \$	s.o.	14 185,46 \$
Martelage des tiges d'avenir	44 652,71 \$	21 394,65 \$	49 966,86 \$	136 408,15 \$	32 429,00 \$	126 504,50 \$	s.o.	411 355,86 \$
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>								
Coupe de récupération partielle	375 244,50 \$	121 347,00 \$	521 189,00 \$	219 850,50 \$	371 704,00 \$	83 080,50 \$	s.o.	1 692 415,50 \$
Coupe de récupération totale	7 350,00 \$	2 145,00 \$	35 460,00 \$	1 065,00 \$	7 362,50 \$	555,00 \$	s.o.	53 937,50 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	11 905,50 \$	10 289,50 \$	11 448,50 \$	0,00 \$	23 958,00 \$	4 027,50 \$	s.o.	61 629,00 \$
Mise en terre de plants	29 772,49 \$	2 235,40 \$	11 905,46 \$	547,50 \$	5 496,20 \$	3 337,56 \$	s.o.	53 294,61 \$
Remise en état des jeunes peuplements	130 140,50 \$	56 059,50 \$	50 207,50 \$	268 527,00 \$	33 250,00 \$	252 500,50 \$	s.o.	790 685,00 \$
Voirie forestière	14 463,48 \$	16 548,30 \$	56 660,30 \$	0,00 \$	13 027,88 \$	10 212,95 \$	s.o.	110 912,91 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 115,00 \$	345,00 \$	0,00 \$	s.o.	2 460,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	4 049,64 \$	179,94 \$	4 906,29 \$	16 009,99 \$	1 047,31 \$	2 628,24 \$	s.o.	28 821,41 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	4 642,71 \$	206,28 \$	5 623,74 \$	18 336,41 \$	1 200,66 \$	3 013,08 \$	s.o.	33 022,88 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	114 536,51 \$	114 536,51 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	178 404,94 \$	178 404,94 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	23 707,06 \$	7 547,11 \$	59 954,34 \$	44 202,76 \$	21 630,00 \$	6 496,75 \$	s.o.	163 538,02 \$
<i>Autres activités</i>	5 394,47 \$	1 217,82 \$	2 178,07 \$	6 253,44 \$	0,00 \$	-536,18 \$	s.o.	14 507,61 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	37 761,55 \$	17 790,53 \$	60 518,02 \$	39 117,31 \$	80 643,28 \$	24 390,23 \$	s.o.	260 220,92 \$
TOTAL	1 401 786,20 \$	439 954,77 \$	1 478 793,92 \$	1 118 348,96 \$	1 058 570,77 \$	697 643,46 \$	415 955,58 \$	6 611 053,59 \$
<i>Intérêts acquis sur les placements</i> ²	-6 162,28 \$	-3 493,26 \$	0,00 \$	-5 725,19 \$	-9 099,35 \$	-4 659,48 \$	s.o.	-29 139,55 \$
TOTAL GLOBAL	1 395 623,92 \$	436 461,51 \$	1 478 793,92 \$	1 112 623,77 \$	1 049 471,42 \$	692 983,98 \$	415 955,58 \$	6 581 914,04 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

Tableau 5: Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux

	Bois-Francs	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bte})	326	120	297	596	211	159	1 709
Martelage des tiges à récupérer (ha)	2 071,4	477,0	1 508,1	483,0	1 084,1	306,4	5 930,0
Martelage des tiges d'avenir (ha)	129,4	62,0	144,8	395,3	94,0	366,6	1 192,1
Coupe de récupération partielle (ha)	773,7	250,2	1 074,6	453,3	766,4	171,3	3 489,5
Coupe de récupération totale (ha)	49,0	14,3	236,4	7,1	49,1	3,7	359,6
Rabattage des débris dans les corridors routiers (500 m)	0	0	0	0	0	0	0
Préparation de terrain (ha)	19,2	17,8	22,6	0	36,3	6,6	102,5
Mise en terre de plants (n ^{bte})	102 281	6 920	47 395	1 500	25 947	12 756	196 798
Remise en état des jeunes peuplements (ha)	195,7	84,3	75,5	403,8	50,0	379,7	1 189,0
Voirie forestière (km)	7,9	9,4	33,6	0	8,0	6,5	65,4

dépenses sur ce chapitre sont de 14 820 \$ (tableau 3); elles sont donc trois fois plus importantes qu'elles l'étaient en 2000-2001.

Au cours de l'exercice financier 2001-2002, les dépenses engagées pour l'exécution de travaux de restauration des boisés endommagés ont totalisé 2 762 875 \$, dont 63 % ont été réservés aux coupes de récupération partielle et 29 %, à la remise en état des jeunes peuplements. Depuis l'année 2000-2001, ces activités sont en nette progression; elles sont passées respectivement de 1 413 ha à 3 490 ha, et de 305 ha à 1 189 ha. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, les propriétaires ont reçu 1 692 415 \$ pour ces coupes de récupération partielle, soit 83 % du montant prévu. La coupe de dégagement des tiges d'avenir est le traitement le plus utilisé (1 111 des 1 189 ha traités); cette intervention consiste à éliminer les tiges nuisant à la croissance des arbres d'avenir. Au cours de l'année 2000-2001, les travaux visant la restauration des jeunes peuplements avaient été exécutés essentiellement sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides. Cependant, en 2001-2002, l'Agence forestière des Bois-Francs et l'Agence forestière de mise en valeur des forêts privées outaouaises ont aussi été très actives; ensemble, ces trois agences accaparent 82 % des dépenses de cette activité.

Les dépenses associées aux autres travaux d'aménagement ont été beaucoup moins importantes. Par exemple, 53 937 \$ ont été versés pour les coupes de récupération totale, soit 20 % du montant prévu (tableau 3). Soulignons que la coupe de récupération totale demeure une intervention de dernier recours. En effet, lorsque

c'est possible, les propriétaires et les conseillers préfèrent conserver un peuplement résiduel; c'est ce qui explique que moins de 2 % des sommes versées aux propriétaires ont été allouées à ce type de traitement.

La préparation de terrain et la mise en terre de plants sont des activités récentes puisque les premiers plants produits à la suite du verglas ne sont disponibles que depuis la saison de mise en terre 2001. Une deuxième livraison est prévue pour la saison de mise en terre 2002. En 2001-2002, les débours pour la préparation de terrain ont été de 61 629 \$, soit 137 % des prévisions, ce qui a permis d'exécuter des travaux sur une superficie de 102,5 ha. L'activité de débroussaillage et déblaiement avec ou sans récupération de bois est le type de préparation de terrain le plus utilisé (68 % des superficies traitées). L'avantage de ce type de préparation de terrain est qu'il peut être utilisé sur de grandes ou de petites superficies, par bandes, par trouées ou par microsites lorsqu'il s'agit d'un enrichissement. En 2001-2002, près de 197 000 plants ont été mis en terre et les superficies ainsi reboisées sont estimées à 118 ha.

La construction et l'amélioration de la voirie forestière ont pour objectif de permettre aux propriétaires d'accéder aux peuplements endommagés pour y récupérer les bois en perte. Comme les travaux de récupération ont été plus importants que ce qui avait été prévu, il est normal que la voirie forestière suive la même tendance. Ainsi, des travaux ont été exécutés sur 65,5 km; 82 % de ces travaux ont consisté en construction de nouveaux chemins. Les dépenses sur ce chapitre représentent plus de 110 000 \$, soit 232 % des prévisions.

Les modifications apportées à l'entente ont aussi permis l'ajout des activités suivantes : le rabattage des débris dans les corridors routiers, les mesures d'atténuation relatives à la biodiversité et le remboursement de la TPS et de la TVQ aux propriétaires. Pour ce qui est de l'activité de rabattage des débris dans les corridors routiers, aucune activité n'a été faite, tout comme en 2000-2001. Dans les cas où il y a présence confirmée de biodiversité, plusieurs avis ont été produits au cours du présent exercice financier ; nous détaillerons ce sujet au point 2.1.3. Dans certains cas, les mesures d'atténuation demandées pour la protection des éléments de biodiversité nécessitent des modifications importantes aux activités traditionnelles de remise en état du boisé. Dans un tel cas, un montant supplémentaire de 150 \$/ha peut être accordé afin de favoriser le respect des mesures. Au cours de l'exercice 2001-2002, deux dossiers ont fait l'objet d'une telle recommandation de la part du ministère des Ressources naturelles pour une superficie totale de 16,4 ha. Cela représente une dépense de 2 460 \$, la première dans ce programme. Pour ce qui est du remboursement des taxes de vente, le nombre de propriétaires qui se sont prévalus de cette mesure en 2001-2002 était un peu plus élevé (tableaux 3 et 4).

Finalement, le rapport d'exécution permet au conseiller forestier d'évaluer la qualité des travaux exécutés chez un propriétaire. Le conseiller doit s'assurer que les travaux sont conformes aux normes établies dans le programme. Le rapport d'exécution fait donc état de la qualité des travaux et constitue la recommandation de paiement au propriétaire. Au cours du présent exercice, 367 952 \$ ont été versés aux conseillers qui ont vérifié la conformité des travaux exécutés sur 5 258 ha et 65,5 km de voirie forestière. Alors que les réalisations ont dépassé les attentes, ce montant ne représente que 48 % des prévisions (tableau 3).

2.1.3 Étude et développement des connaissances

La présente rubrique comprend diverses actions relatives au maintien de la biodiversité dans le cadre des programmes Verglas et, plus

particulièrement, celles qui sont liées à la production des avis contenant les mesures d'atténuation.

La remise en état des boisés qui comptent parmi les plus riches au Québec en matière de biodiversité pose un défi intéressant. Ces forêts abritent la plupart de nos espèces animales et végétales menacées ou vulnérables, plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels ainsi que de nombreux habitats fauniques. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, 127 nouveaux avis ont été délivrés par le MRN. Les mesures d'atténuation comprises dans ces avis, initialement proposées par le ministère de l'Environnement (MENV) et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ), ou directement par le MRN, visent donc à assurer la conservation de ces éléments particuliers de la biodiversité. Ces mesures doivent être intégrées dans les plans de récupération des bois en perte ou dans les plans de restauration des jeunes peuplements ; de plus, elles doivent être respectées au moment du martelage et de l'exécution des travaux d'aménagement. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, des dépenses de près de 115 000 \$ ont été engagées pour la préparation des 127 avis, soit à peu près la dépense prévue (tableau 3).

2.1.4 Divers

La présente rubrique comprend le suivi et l'évaluation du programme, les activités de vérification opérationnelle et toutes les autres activités qui ont été convenues par le comité d'administration de l'entente. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, plus de 178 000 \$, soit 73 % des prévisions (tableau 3), ont été affectés au suivi administratif ainsi qu'à l'entretien et à l'amélioration du système informatique de gestion du programme. On y retrouve aussi les dépenses associées au budget de recherche pour le projet *Dommages dus au verglas et entaillage : développement d'un indice écophysiological de vitalité*. Les résultats attendus de ce projet, conjugués aux résultats attendus des projets de suivi réalisés par le MRN, permettront d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'état de santé des forêts sinistrées.

Les frais de vérification opérationnelle des agences correspondent à 58% des montants prévus. Ces frais sont associés à la vérification des activités accomplies par les conseillers forestiers et à la vérification des travaux exécutés sur le terrain. Ils correspondent à 2,84% des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires; ainsi, ils se situent au-dessous du seuil prévu de 5% (tableau 6).

Le point Autres activités compte un débours total de 14 500 \$ (tableau 3) et il couvre essentiellement les dépenses associées au transport de plants.

2.2 Éléments de programme n° 2

Le volet Éléments de programme n° 2 couvre l'aide financière versée aux agences pour l'administration du programme; les intérêts perçus sur les placements y sont compris.

2.2.1 Frais d'administration

Au cours de l'année 2001-2002, les frais d'administration avant ajustement (voir le point 2.2.2) se sont élevés à 33% des montants prévus et à 3,75% des dépenses des agences (tableaux 3 et 7). Lorsqu'elles établissent leurs prévisions annuelles, les agences réservent habituellement un montant équivalant à 15% des dépenses prévues. De plus, comme les dépenses totales ont été inférieures aux prévisions, il est normal que les frais d'administration aient été moindres.

2.2.2 Intérêts acquis sur les placements

Les intérêts perçus par les agences sont les sommes qu'elles retirent lorsqu'elles placent dans une institution financière les avances qui leur sont versées. Selon les modalités des ententes conclues entre le MRN et les agences, ces intérêts sont déduits des frais administratifs qui leurs sont remboursés (tableaux 4 et 6).

Tableau 6: Frais d'administration et de vérification opérationnelle pour l'exercice financier 2001-2002

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	6 165 958,46 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	5 753 627,03 \$	
Frais d'administration	260 220,92 \$	
Intérêts gagnés sur les placements	-29 139,55 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	231 081,37 \$	3,75 %
Vérification opérationnelle ²	163 538,02 \$	2,84 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur les dépenses totales des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

3. Bilan des exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002

La présente section rend compte, sous forme de tableaux, des dépenses cumulées pour les exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 dans le cadre du programme NPGP.

Tableau 7: Cumul des dépenses consenties en 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002

Dépenses totales	
13 869 660,82 \$	
Répartition des dépenses entre les deux gouvernements	
Fédéral	Provincial
6 934 830,41 \$	6 934 830,41 \$

Tableau 8: Nombre de dossiers ouverts et de superficies traitées, selon les agences et les types de travaux

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	TOTAL
Dossiers ouverts (n ^{bre})	924	811	2 027	1 144	1 891	608	7 405
Martelage des tiges à récupérer (ha)	2 646,4	844,8	3 224,8	656,5	3 297,0	574,9	11 244,4
Martelage des tiges d'avenir (ha)	148,8	63,5	208,3	625,8	127,0	383,1	1 556,5
Coupe de récupération partielle (ha)	1 054,0	499,1	2 091,3	453,3	1 067,4	215,5	5 380,6
Coupe de récupération totale (ha)	183,1	94,5	576,9	7,1	93,7	3,7	959,0
Rabattage des débris dans les corridors routiers (500 m)	0	0	0	0	0	0	0
Préparation de terrain (ha)	30,2	25,1	23,3	0	45,1	6,6	130,3
Mise en terre de plants (n ^{bre})	102 281	11 853	47 945	1 500	25 947	12 756	202 281
Remise en état des jeunes peuplements (ha)	216,8	102,5	126,2	604,0	53,6	390,7	1 493,8
Voirie forestière (km)	8,5	11,9	40,0	0	9,0	8,8	78,2

Tableau 9: Frais d'administration et de vérification opérationnelle

	Montant	Pourcentage
Dépenses totales des agences	12 132 366,05 \$	
Sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires	10 817 052,20 \$	
Frais d'administration	821 720,52 \$	
Intérêts acquis sur les placements	-85 874,18 \$	
Frais administratifs ajustés ¹	735 846,34 \$	6,07 %
Vérification opérationnelle ²	294 607,26 \$	2,72 %

1. Le pourcentage des frais administratifs ajustés est calculé sur le montant total des dépenses des agences.

2. Le pourcentage des frais de vérification opérationnelle est calculé sur le montant des sommes versées aux conseillers forestiers et aux propriétaires.

Tableau 10: Bilan des exercices financiers 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002

	Prévisions	Dépenses	Pourcentage de réalisation
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1			
1.1 Conseils, information et formation			
<i>Formation</i>	144 990,00 \$	185 183,23 \$	128 %
<i>Développement</i>	531 472,00 \$	511 176,07 \$	96 %
1.2 Soutien à l'exécution			
<i>Services-conseils</i>			
Ouverture de dossiers	369 374,00 \$	340 704,06 \$	92 %
Évaluation sommaire des dommages	1 803 562,00 \$	1 896 300,34 \$	105 %
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	0,00 \$	49 265,21 \$	
Plan de récupération	1 491 696,00 \$	1 419 124,81 \$	95 %
Plan de restauration	401 720,00 \$	194 029,92 \$	48 %
Expertise biodiversité	34 601,00 \$	21 193,78 \$	61 %
Mise à jour du PAF	36 158,00 \$	18 507,52 \$	51 %
Rapport d'exécution	1 498 625,00 \$	542 490,45 \$	36 %
Suivi forestier	79 460,00 \$	19 042,40 \$	24 %
<i>Assistance technique</i>			
Martelage des tiges à récupérer	1 790 671,00 \$	1 679 196,26 \$	94 %
Martelage des contours	8 668,00 \$	21 173,81 \$	244 %
Martelage des tiges d'avenir	744 120,00 \$	537 101,20 \$	72 %
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>			
Coupe de récupération partielle	4 624 861,00 \$	2 608 698,19 \$	56 %
Coupe de récupération totale	626 443,00 \$	145 905,72 \$	23 %
Rabattage des débris dans les corridors routiers	6 600,00 \$	0,00 \$	0 %
Préparation de terrain	242 880,00 \$	77 057,00 \$	32 %
Mise en terre de plants	80 300,00 \$	55 207,99 \$	69 %
Remise en état des jeunes peuplements	1 256 850,00 \$	993 377,00 \$	79 %
Voirie forestière	130 285,00 \$	130 947,21 \$	101 %
Mesures d'atténuation biodiversité	33 750,00 \$	2 460,00 \$	7 %
Remboursement de la TPS au propriétaire	0,00 \$	30 753,20 \$	
Remboursement de la TVQ au propriétaire	0,00 \$	36 150,80 \$	
1.3 Étude et développement des connaissances			
<i>Biodiversité</i>	564 810,00 \$	548 019,55 \$	97 %
1.4 Divers			
<i>Suivi et évaluation</i>	1 364 377,00 \$	678 099,15 \$	50 %
<i>Vérification opérationnelle</i>	685 673,00 \$	293 782,92 \$	43 %
<i>Autres activités</i>	447 031,00 \$	98 866,69 \$	22 %
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2			
<i>Frais d'administration</i>	1 974 354,00 \$	821 720,52 \$	42 %
TOTAL	20 973 331,00 \$	13 955 535,00 \$	67 %
<i>Intérêts acquis sur les placements¹</i>	0,00 \$	-85 874,18 \$	
TOTAL GLOBAL	20 973 331,00 \$	13 869 660,82 \$	66 %

1. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.

Tableau 11: Bilan des dépenses en 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, selon les agences et les activités

	Bois-Francis	Chaudière	Estrie	Laurentides	Montérégie	Outaouais	MRN	TOTAL
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 1								
1.1 Conseils, information et formation								
<i>Formation</i>	14 859,98 \$	11 698,61 \$	83 054,64 \$	9 938,42 \$	59 917,47 \$	5 714,10 \$	s.o.	185 183,23 \$
<i>Développement</i>	s.o. ¹	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	511 176,07 \$	511 176,07 \$
1.2 Soutien à l'exécution								
<i>Services-conseils</i>								
Ouverture de dossiers	42 513,24 \$	37 314,12 \$	93 262,27 \$	52 635,44 \$	87 004,91 \$	27 974,08 \$	s.o.	340 704,06 \$
Évaluation sommaire des dommages	225 782,58 \$	214 487,11 \$	575 090,50 \$	296 499,77 \$	418 470,80 \$	165 969,58 \$	s.o.	1 896 300,34 \$
Évaluation sommaire des jeunes peuplements	805,18 \$	2 392,52 \$	20 186,89 \$	11 456,49 \$	11 629,03 \$	2 795,11 \$	s.o.	49 265,21 \$
Plan de récupération	308 870,89 \$	99 588,65 \$	484 341,53 \$	55 825,83 \$	408 861,77 \$	61 636,15 \$	s.o.	1 419 124,81 \$
Plan de restauration	25 190,47 \$	8 948,95 \$	49 564,27 \$	42 363,71 \$	34 041,65 \$	33 920,87 \$	s.o.	194 029,92 \$
Expertise biodiversité	806,34 \$	0,00 \$	662,56 \$	0,00 \$	19 206,10 \$	518,78 \$	s.o.	21 193,78 \$
Mise à jour du PAF	3 571,53 \$	425,59 \$	3 997,12 \$	0,00 \$	9 207,76 \$	1 305,53 \$	s.o.	18 507,52 \$
Rapport d'exécution	95 701,38 \$	46 134,81 \$	195 259,53 \$	63 088,34 \$	110 047,64 \$	32 258,76 \$	s.o.	542 490,45 \$
Suivi forestier	3 542,78 \$	0,00 \$	10 150,96 \$	0,00 \$	5 348,67 \$	0,00 \$	s.o.	19 042,40 \$
<i>Assistance technique</i>								
Martelage des tiges à récupérer	388 671,12 \$	126 160,57 \$	485 068,48 \$	98 168,09 \$	494 847,73 \$	86 280,26 \$	s.o.	1 679 196,26 \$
Martelage des contours	4 611,36 \$	2 184,33 \$	6 183,18 \$	1 880,66 \$	6 228,03 \$	86,27 \$	s.o.	21 173,81 \$
Martelage des tiges d'avenir	51 347,17 \$	21 912,26 \$	71 879,12 \$	215 947,94 \$	43 816,48 \$	132 198,24 \$	s.o.	537 101,20 \$
<i>Travaux d'aménagement forestier</i>								
Coupe de récupération partielle	510 300,43 \$	240 802,50 \$	1 015 960,50 \$	219 850,50 \$	517 266,76 \$	104 517,50 \$	s.o.	2 608 698,19 \$
Coupe de récupération totale	29 529,22 \$	14 169,00 \$	86 535,00 \$	1 065,00 \$	14 052,50 \$	555,00 \$	s.o.	145 905,72 \$
Rabattage des débris dans les corridors routiers	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	s.o.	0,00 \$
Préparation de terrain	19 165,50 \$	15 107,50 \$	11 655,00 \$	0,00 \$	27 101,50 \$	4 027,50 \$	s.o.	77 057,00 \$
Mise en terre de plants	29 772,49 \$	4 036,03 \$	12 018,21 \$	547,50 \$	5 496,20 \$	3 337,56 \$	s.o.	55 207,99 \$
Remise en état des jeunes peuplements	144 172,00 \$	68 162,50 \$	83 923,00 \$	401 660,00 \$	35 644,00 \$	259 815,50 \$	s.o.	993 377,00 \$
Voirie forestière	15 614,03 \$	21 047,37 \$	67 588,88 \$	0,00 \$	14 044,38 \$	12 652,55 \$	s.o.	130 947,21 \$
Mesures d'atténuation biodiversité	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 115,00 \$	345,00 \$	0,00 \$	s.o.	2 460,00 \$
Remboursement de la TPS au propriétaire	4 660,62 \$	179,94 \$	5 042,49 \$	17 194,60 \$	1 047,31 \$	2 628,24 \$	s.o.	30 753,20 \$
Remboursement de la TVQ au propriétaire	5 343,15 \$	206,28 \$	5 779,95 \$	20 607,68 \$	1 200,66 \$	3 013,08 \$	s.o.	36 150,80 \$
1.3 Étude et développement des connaissances								
<i>Biodiversité</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	548 019,55 \$	548 019,55 \$
1.4 Divers								
<i>Suivi et évaluation</i>	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	678 099,15 \$	678 099,15 \$
<i>Vérification opérationnelle</i>	49 780,26 \$	18 138,48 \$	103 320,17 \$	46 452,70 \$	65 146,32 \$	10 944,99 \$	s.o.	293 782,92 \$
<i>Autres activités</i>	12 029,11 \$	13 382,63 \$	22 219,45 \$	25 752,39 \$	6 819,61 \$	18 663,51 \$	s.o.	98 866,69 \$
ÉLÉMENTS DE PROGRAMME N° 2								
<i>Frais d'administration</i>	110 644,32 \$	71 246,58 \$	207 635,90 \$	120 462,61 \$	203 082,71 \$	108 648,40 \$	s.o.	821 720,52 \$
TOTAL	2 097 285,15 \$	1 037 726,33 \$	3 700 379,60 \$	1 703 512,67 \$	2 599 874,99 \$	1 079 461,56 \$	1 737 294,77 \$	13 955 535,00 \$
<i>Intérêts acquis sur les placements</i> ²	-26 793,68 \$	-6 551,17 \$	-10 673,88 \$	-7 218,01 \$	-29 977,97 \$	-4 659,48 \$	0,00 \$	-85 874,18 \$
TOTAL GLOBAL	2 070 491,47 \$	1 031 175,16 \$	3 689 705,72 \$	1 696 294,66 \$	2 569 897,02 \$	1 074 802,08 \$	1 737 294,77 \$	13 869 660,82 \$

1. s.o. : sans objet

2. Les intérêts acquis sur les placements sont déduits des frais d'administration des agences.



4. Conclusion

À la lecture du rapport de l'année 2001-2002, nous pouvons constater que les propriétaires sinistrés ont bien accueilli les modifications apportées à l'entente NPGP. En effet, les nouvelles activités ont nettement progressé, particulièrement celle qui consiste à restaurer les jeunes peuplements, l'aide dans ce domaine passant d'environ 200 000 \$, en 2000-2001, à plus de 790 000 \$, en 2001-2002. Par ailleurs, plus de 30% des sommes versées aux conseillers forestiers, pour les services-conseils, et aux propriétaires, pour les travaux de remise en état des boisés, ont un lien direct avec les nouvelles activités.

Avec les modifications, le programme aura permis non seulement de restaurer les jeunes peuplements, mais aussi, grâce à la mise en terre de plants forestiers, de poursuivre la remise en production de superficies lourdement endommagées. Par ailleurs, les activités de remise en état des peuplements matures se sont poursuivies, alors que près de 2,6 millions de dollars ont été consacrés au martelage des tiges à récupérer et à la coupe de récupération partielle.

Globalement, les réalisations dans le cadre du programme sont en nette progression, car les dépenses qui avaient totalisé 2,81 millions de dollars en 1999-2000 et 4,48 millions de dollars en 2000-2001 se sont élevées à 6,58 millions de dollars en 2001-2002. Tel que mentionné précédemment, ces dépenses sont couvertes, en parts égales, par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Par ailleurs, la prolongation de la période d'application du programme NPGP permettant de poursuivre l'exécution des travaux jusqu'au 30 septembre 2002, concourra assurément à l'atteinte de l'objectif principal du programme, c'est-à-dire remettre en état les boisés perturbés par la tempête de verglas de 1998.



Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

*Ressources
naturelles*

Québec 